

CA10 08 0001

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 12 janvier 2010, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Le conseiller de Ville : Aref Salem
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande d'observer une minute de silence en mémoire de Rodolphe Rousseau, ancien conseiller municipal de Saint-Laurent de 1970 à 1986, décédé le 7 janvier 2010, et pour les victimes du séisme qui a eu lieu en Haïti.

CA10 08 0002

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 12 janvier 2010.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 12 janvier 2010.

ADOPTÉ.

CA10 08 0003

Soumis procès-verbal de la séance générale du 1er décembre 2009 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance générale du 1er décembre 2009 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA10 08 0004

Première période de questions du public, de 19 h 40 à 20 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Boberg, du 1140, rue Poirier :

- Tour de Rogers : pétition en ligne de 160 signatures et 40 pétitions en format papier.
- L'opposition est unanime dans ce secteur.
- Réitère l'appui du conseil dans leur démarche.
- Réponse (Alan DeSousa) : *Il y a progrès dans les discussions avec Industrie Canada et Rogers pour un site alternatif. L'équipe d'Éric Paquet a fourni des sites alternatifs. Ce dernier doit faciliter le contact avec Rogers et les propriétaires. Rogers examine les possibilités. Il demande à M. Boberg de transmettre la pétition à Rogers et à Industrie Canada.*

Monsieur Xavier Brunet, avocat, du 464, rue St-Jean :
(représentant de la firme Service Sanitaire Morin inc.)

- Point 20.04 – contrat pour la collecte et le transport des déchets : à quoi fait-on référence quand on parle de matières secondaires?

Réponse (Serge Lamontagne) : *on parle des sapins, des feuilles mortes et autres déchets.*

Le 12 janvier 2010

- Comment explique-t-on une différence de prix avec le contrat précédent. Est-ce que l'appel d'offres couvre un moins grand territoire? Y a-t-il eu une erreur dans la soumission?

Réponse (Serge Lamontagne) : le contrat précédent incluait l'élimination qui est maintenant sous la responsabilité de l'agglomération de Montréal.

- Est-ce le seul élément?

Réponse (Serge Lamontagne) : dans le présent cahier des charges, le nombre de portes est précisé.

- Quelle était la date limite pour déposer les offres en ce qui concerne le recyclage?

Réponse (Serge Lamontagne) : de mémoire, le 27 janvier 2009. La secrétaire d'arrondissement le rappellera pour lui donner la réponse.

Madame Marie Barrette, du 815, rue Muir, appartement 106 :

- Elle remercie le maire pour sa présence lors de la Veillée à la bougie, qui a eu lieu le 12 décembre 2009 au parc Beaudet pour souligner la Conférence de Copenhague.

Réponse (Alan DeSousa) : il remercie Madame Barrette d'avoir pris cette initiative. Les conseillers ont à coeur la réduction des gaz à effet de serre et des mesures ont été prises à ce niveau lors de l'adoption du Plan de transport, du Plan de foresterie urbaine et du Cadre de référence en matière de développement durable.

Monsieur Yan Krolczyk, rue 450, boulevard Sainte-Croix :

- Est-ce que le conseil a autorisé les Travaux publics à utiliser de la machinerie lourde pour le déneigement des trottoirs?
- Les rues et les trottoirs sont en mauvais état : est-ce que quelqu'un surveille les entrepreneurs privés?

Réponse (Alan DeSousa) : nous avons des équipes d'experts et de professionnels qui surveillent la réalisation des travaux. Concernant le déneigement, il invite le citoyen à rencontrer Jean Mercier qui est dans la salle.

CA10 08 0005

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094641004 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour une période de 3 ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour une période de 3 ans.

ADOPTÉ.

CA10 08 0006

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092298010 relatif à une dépense en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2010.

ATTENDU la résolution numéro CA08 080679 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 octobre 2008 et autorisant le transfert de la facturation des comptes de téléphonie cellulaire du contrat en cours avec Bell Mobilité sous le contrat corporatif de Montréal avec Bell Mobile;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Le 12 janvier 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 98 000 \$ en faveur de Bell Mobilité pour les communications cellulaires et GPS pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1092298010 : 93 658,91 \$) :
2430 0010000 304753 01909 53601 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0007

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090061012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réparation d'une souffleuse à neige.

ATTENDU qu'une souffleuse de marque Larue utilisée par l'arrondissement pour le ramassage de la neige a été impliquée dans un accident ayant causé des dommages à la benne;

ATTENDU que le fournisseur J.A. Larue inc. en est le fabricant et seul distributeur autorisé et qu'il est le seul possédant l'expertise et les pièces de rechange pour effectuer la réparation de cet appareil;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer un contrat à la firme J.A. Larue inc. pour la réparation d'une souffleuse à neige, totalisant la somme de 48 184,66 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1090061012: 46 050,23 \$) :
2430 0010000 304718 09004 55403 014734 024079

ADOPTÉ.

CA10 08 0008

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093889051 relatif à l'octroi d'un contrat pour la collecte et le transport des déchets et des autres matières valorisables ainsi que la fourniture des bacs à déchets pour cinq ans - Demande de soumissions 09-038.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Entreprise Sanitaire F.A. Itée	9 788 093,99 \$ (corrigé)
Service Sanitaire Morin inc.	28 848 371,30 \$

ATTENDU que les erreurs corrigées dans le prix de la soumission d'Entreprise Sanitaire F.A. Itée en sont de simple calcul;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Entreprise Sanitaire F.A. Itée** le contrat pour la collecte et le transport des déchets et d'autres matières valorisable, ainsi que la fourniture des bacs à déchets, soit :
 - la collecte et le transport des déchets avec les bacs à déchets, une fois par semaine, et la collecte et le transport des résidus encombrants, une fois par mois, le tout pour 22 535 unités d'habitation;
 - la collecte et le transport des déchets et des résidus encombrants avec des contenants ou des conteneurs à chargement arrière, deux fois par semaine, pour 9 964 unités d'habitation;
 - la collecte et le transport des déchets et des résidus encombrants avec des conteneurs à chargement avant, deux fois par semaine, pour 4 319 unités d'habitation;

Le 12 janvier 2010

- la fourniture, la distribution et l'entreposage intérieur de bacs à déchets, soit 500 bacs de 120 litres, 1 000 bacs de 240 litres et 1 500 bacs de 360 litres;
- la collecte et le transport des résidus verts une fois par semaine, pour 35 108 unités d'habitation;
- la collecte et le transport des feuilles mortes d'automne, une fois par semaine, pour 35 108 unités d'habitation;
- la collecte et le transport des sapins de Noël, une fois par semaine, pour 35 081 unités d'habitation;

pour une période de cinq ans (61 mois), du 1er mars 2010 au 31 mars 2015, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 novembre 2009, totalisant la somme de 9 788 092,99 \$ sous la supervision de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1093889051 :1 503 913,88 \$ pour l'année 2010, 7 426 574,78 \$ pour les années 2011 à 2014 et 424 024,20 \$ pour l'année 2015), sous réserve d'un ajustement annuel en fonction du nombre de portes à desservir et d'un ajustement selon l'IPC de la région de Montréal et du transport privé pour la province de Québec :

2430 0010000 304704 04311 54503 014400

ADOPTÉ.

CA10 08 0009

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090624006 relatif à l'octroi de contrats au Comité écologique du Grand Montréal pour le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin et pour l'entretien de ce boisé.

ATTENDU qu'il est primordial de continuer le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du Boisé Marcel-Laurin pour les générations actuelles et futures et de le maintenir en bon état;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le contrat de 25 000 \$ à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal pour poursuivre le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2010.
- 2.- D'approuver le contrat de 31 878,72 \$ à intervenir avec le Comité écologique du Grand Montréal pour l'entretien du boisé du parc Marcel-Laurin pour l'année 2010.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1090624006: 55 466,59 \$) :

2430 00110000 304704 03001 56590 0000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0010

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093231024 relatif à la retenue des services de Me Luc Gratton de la firme d'avocats Miller Thomson Pouliot pour l'année 2010.

ATTENDU que Me Luc Gratton agit pour le compte de l'arrondissement de Saint-Laurent, et en collaboration avec les services centraux, à la rédaction de conventions entre la Ville et l'Aéroport de Montréal découlant de l'installation de la compagnie Air Transat, soient l'acquisition d'infrastructures et l'ouverture d'un lien routier (chemin Saint-François);

ATTENDU la résolution numéro CA09 080010 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et octroyant un contrat à Me Luc Gratton pour représenter les intérêts de l'arrondissement pour l'année 2009, pour un montant de 24 900 \$ taxes incluses;

ATTENDU que, dû à une évolution du dossier dans le dernier tiers de l'année, un montant supplémentaire de 5 000 \$ est requis pour payer les honoraires de Me Luc Gratton jusqu'au 31 décembre 2009;

Le 12 janvier 2010

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier la résolution numéro CA09 080010 adoptée par le conseil d'arrondissement le 6 janvier 2009 pour augmenter le montant du contrat de 5 000 \$, pour un montant total de 29 900 \$.
- 2.- De retenir les services de Me Luc Gratton de la firme d'avocats Miller Thomson Pouliot pour représenter les intérêts de l'arrondissement pour l'année 2010, pour un montant n'excédant pas 30 000 \$ taxes incluses.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1093231024 : 33 449,62 \$) :
2430.0010000.304700.01203.54302.000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0011

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092298009 relatif à l'utilisation du fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques.

ATTENDU que dans le cadre de ses opérations régulières, la Division des ressources informationnelles doit remplacer des équipements informatiques devenant désuets, tels des ordinateurs de table ou portatifs, moniteurs, imprimantes, photocopieurs multifonctions et différents produits de remplacement pour la salle des serveurs;

ATTENDU que ces équipements seront achetés par bons de commande en cours d'année suite à des ententes cadres conclues par la Direction des systèmes d'informations ou selon les règles d'approvisionnement de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser l'utilisation du fonds de roulement pour l'acquisition de divers équipements informatiques, pour un montant maximum de 130 000 \$.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1092298009 : 130 000 \$) :
6430.9500998.801150.01303.57401.000000.0000.124606.000000.40020.00000

ADOPTÉ.

CA10 08 0012

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103889001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage rapide à rouleaux extérieurs aux ateliers municipaux – Demande de soumissions 10-505.

ATTENDU l'accident qui a détruit une porte de garage, condamnant ainsi un des deux accès au garage de la Voirie et rendant très difficile et dangereuse la circulation des véhicules;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Indotech inc.	31 892,83 \$
Lafleur Portes de garage industrielles	36 266,74 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 12 janvier 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Indotech inc.** le contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte rapide à rouleaux extérieurs aux ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 janvier 2010, totalisant la somme de 31 892,83 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA11103889001 : 30 480,08 \$) :
2430 0010000 304741 09007 55401 000000

ADOPTÉ.

CA10 08 0013

Soumis sommaire décisionnel numéro 1095081001 relatif à la radiation des comptes à recevoir pour mauvaises créances en date du 31 décembre 2009.

ATTENDU qu'après maints efforts de collection au cours des dernières années, il appert impossible de récupérer certains montants ;

ATTENDU que les comptes jugés récupérables ont été transférés à la Direction des revenus et de la fiscalité du Service des finances de la Ville;

ATTENDU la provision pour mauvaises créances enregistrée aux livres pour couvrir la totalité des comptes à radier;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De radier des livres de la Ville les comptes à recevoir pour mauvaises créances en date du 31 décembre 2009, représentant la somme de 464 965,72 \$.

ADOPTÉ.

CA10 08 0014

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093231023 relatif à la signature de demandes de subvention pour le projet de construction du Complexe sportif multifonctionnel de Saint-Laurent.

ATTENDU que dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif multifonctionnel, l'arrondissement pourrait être appelé à déposer plusieurs demandes de subventions selon les circonstances et les programmes offerts, et ce tout au long du projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le chef de division et le gestionnaire financier de la Division des études techniques - Nouvelle bibliothèque et Complexe sportif, respectivement mesdames Marie-Claude Le Sauter et Édith Tremblay, à signer toute demande de subvention relative à ce projet.

ADOPTÉ.

CA10 08 0015

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094378012 relatif à l'installation d'un réseau aérien temporaire sur les rues Hickmore et Louis-A-Amos, pour une durée de 3 ans.

ATTENDU qu'au début de 2008, Hydro-Québec a demandé à la Ville de Montréal, arrondissements de Saint-Laurent et de Lachine, ainsi qu'à la Commission des Services Électriques de Montréal l'autorisation de construire un nouveau réseau aérien sur la rue Hickmore et Louis-A-Amos;

ATTENDU que les deux arrondissements et la Commission des Services Électriques de Montréal ont refusé la construction du réseau en avant lot, suivant les règlements municipaux, et qu'ils ont demandé à Hydro Québec de soumettre des alternatives, soit un réseau souterrain ou en arrière lot;

Le 12 janvier 2010

ATTENDU qu'à l'automne 2009, Hydro Québec a réitéré sa demande auprès des arrondissements, de la Commission des Services Électriques de Montréal et du ministère du Transport du Québec sans aucune modification;

ATTENDU que la Ville refuse la demande d'installation d'un réseau aérien permanent sur la rue Hickmore;

ATTENDU qu'Hydro Québec accepte de travailler conjointement avec la Commission des Services Électriques de Montréal, le ministère du Transport du Québec, le Canadien National et la Ville de Montréal (arrondissements de Saint-Laurent et Lachine) pour trouver une solution permanente au réseau proposé avant 2012;

ATTENDU qu'Hydro Québec demande l'autorisation de construction du réseau temporaire selon la proposition initiale, afin de corriger les problèmes de surcharge électrique;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser Hydro Québec à procéder à l'installation du réseau aérien temporaire sur les rues Hickmore et Louis-A-Amos (LAU-144 et LAU228) pour une durée de trois ans, soit jusqu'à la fin décembre 2012, aux conditions énoncées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA10 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094749012 relatif à l'achat de biens culturels par la bibliothèque pour l'année 2010.

ATTENDU que les sommes prévues en 2010 pour l'acquisition de biens culturels sont estimées à 383 100 \$;

ATTENDU que la bibliothèque prévoit acheter ses biens culturels auprès d'une trentaine de fournisseurs, dont quatre librairies pour les acquisitions de 25 000 \$ et plus, et les autres pour les acquisitions inférieures à 25 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver la liste des librairies et des fournisseurs pour l'achat de biens culturels par la bibliothèque pour l'année 2010.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1094749012) :

2430 0010000 304722 56513 05030	44 500 \$
---------------------------------	-----------

2430 0010000 304722 56513 05029	338 600\$
---------------------------------	-----------

ADOPTÉ.

CA10 08 0016

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019034 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2010.

ATTENDU la politique de dons, octrois et subventions en vigueur ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à l'organisme OASIS de Saint-Laurent pour l'année 2010.

Le 12 janvier 2010

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1094019034 : 1 000 \$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0017

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092725004 relatif à l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données.

ATTENDU que la bibliothèque utilise plusieurs fournisseurs pour le développement de ses collections;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver l'achat de périodiques, de journaux et de bases de données pour la bibliothèque et d'en autoriser le paiement en 2010.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092725004 : 52 500 \$) :

2430 001000 304722 07231 56513 015031

ADOPTÉ.

CA10 08 0019

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092050024 relatif à une demande de subvention de l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) pour les années 2009 et 2010.

ATTENDU que l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM) est un organisme offrant un service d'accueil, de référence, d'aide et d'information auprès des parents et autres proches aux prises avec des problématiques liées à la santé mentale;

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 1 200 \$ pour l'année 2009 et de 1 200 \$ pour l'année 2010 à l'Association des parents pour la santé mentale de Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville (APSM).

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1092050024: 2 400 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0020

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094019036 relatif à la contribution financière annuelle 2010 au Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080024 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 janvier 2009 et accordant une subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 12 janvier 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder la subvention annuelle de 14 000 \$ au Centre d'action bénévole et communautaire de Saint-Laurent inc. pour l'année 2010.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1094019036 : 14 000 \$) :
2430 0010000 304748 05803 61900 016491

ADOPTÉ.

CA10 08 0021

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104434001 relatif au mandat à confier au chef de la Division des ressources financières et matérielles et au conseiller en gestion des ressources financières pour représenter l'arrondissement auprès du Ministre du Revenu du Québec.

ATTENDU le départ à la retraite de monsieur Jules Beauchamp, ancien représentant autorisé auprès du Ministre du Revenu du Québec pour toute question, requête ou formulaire à y adresser;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater madame Anne Poirier, chef de la Division des ressources financières et matérielles, et monsieur Daniel Simon, conseiller en gestion des ressources financières, à représenter l'arrondissement auprès du Ministre du Revenu du Québec.

ADOPTÉ.

CA10 08 0022

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1092286012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 26 novembre et le 31 décembre 2009, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus pour la période du 28 novembre au 31 décembre 2009, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA10 08 0023

Soumis sommaire décisionnel numéro 1102276001 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

Le 12 janvier 2010

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer à l'événement suivant :

Casino des Gouverneurs de la Chambre de commerce
et d'industrie de Saint-Laurent
Le 20 janvier 2010 - Hôtel Crowne Plaza
1 billet à 50 \$ plus taxes 56,37 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.
- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276001) :

2430 0010000 304748 01101 56590 000000 56,37 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0024

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547113 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1545, rue Decelles dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la hauteur de la clôture, la localisation de l'escalier en cour avant et d'autoriser l'empiètement d'un auvent ainsi que l'installation de gazon artificiel en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20091003);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 26 décembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1545, rue Decelles dans la zone H15-035 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la hauteur de la clôture, la localisation de l'escalier en cour avant et d'autoriser l'empiètement d'un auvent ainsi que l'installation de gazon artificiel en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, aux conditions suivantes :

1. de limiter la longueur de l'auvent de façon à respecter la distance minimale de 1,7 m par rapport à la ligne de trottoir;
2. de remplacer le gazon artificiel présent dans la cour avant donnant sur la rue Decelles par un aménagement paysager de qualité et une haie cachant la portion de la clôture « Frost ».

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0025

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547114 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 6800 et 6850, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un transformateur en cour avant.

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2009, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090708-2-1);

Le 12 janvier 2010

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 26 décembre 2009 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 6800 et 6850, boulevard Henri-Bourassa dans la zone H07-003 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un transformateur en cour avant, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA10 08 0026

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547090 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'un auvent sur la propriété située au 1545, rue Decelles dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 7 octobre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'un auvent sur la propriété située au 1545, rue Decelles dans la zone H15-035 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0027

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547115 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le revêtement d'une habitation unifamiliale isolée située au 293, rue Tait dans la zone H15-105 du règlement numéro 1051 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, considérant que la modification réalisée ne s'harmonise pas avec le caractère d'ensemble de cette résidence et du secteur environnant.

ADOPTÉ.

CA10 08 0028

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547116 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour harmoniser l'affichage projeté sur le bâtiment commercial situé aux 990, 996 et 1000, boulevard Décarie située dans la zone S16-008 du règlement numéro 1051 sur le zonage.

Le 12 janvier 2010

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter l'étude de ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA10 08 0029

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547117 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 1190, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. c) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ainsi qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 4 novembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossiers : PIIA – 20091013);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation multifamiliale au 1190, rue Décarie dans la zone S16-002 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de :

1. limiter le niveau du plancher du rez-de-chaussée de façon à ce que celui-ci ait une hauteur semblable à celle du rez-de-chaussée du bâtiment en face sur la rue Rochon.
2. réduire d'au moins de moitié la hauteur du traitement en bloc architectural gris du parapet au pourtour du coin de l'immeuble.
3. prévoir l'emplacement sur le toit pour une antenne satellite ainsi que, pour chaque unité, d'une gaine d'accès à ladite antenne ainsi qu'au câble.
4. intégrer les appareils de climatisation au bâtiment ou de les installer sur le toit.

Les murs extérieurs sont recouverts de briques « cooper smooth » de la compagnie Hanson et de blocs architecturaux au fini meulé et nacré argent de la compagnie Permacon ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0030

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547118 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'école primaire située au 1085, rue Tassé dans la zone S13-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. d) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour agrandir l'école primaire située au 1085, rue Tassé dans la zone S13-026 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de fournir un plan d'implantation modifié identifiant les 19 cases de stationnement requises sur le site.

Le 12 janvier 2010

Les murs extérieurs sont recouverts de briques rouge-beige « Hathorne 2 », similaire à l'existant, de la compagnie Watson-Town et de parement métallique gris argent corrugué, tel qu'existant, de la compagnie VicWest, alors que la toiture est recouverte de membranes élastomère gris pale de la compagnie BP, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0031

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547119 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification extérieure des vitrines des commerces du rez-de-chaussée de l'édifice situé au 1441, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. e) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091202);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification extérieure des vitrines des commerces du rez-de-chaussée de l'édifice situé au 1441, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0032

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547120 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification de la façade de ce bâtiment industriel situé au 6800, boulevard Thimens dans la zone I02-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. f) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091203);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification de la façade de ce bâtiment industriel situé au 6800, boulevard Thimens dans la zone I02-021 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0033

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547121 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification de la façade et l'aménagement du stationnement, de ce bâtiment industriel situé au 5885, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-048 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4 g) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091204);

Le 12 janvier 2010

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification de la façade et l'aménagement du stationnement, de ce bâtiment industriel situé au 5885, boulevard Henri-Bourassa dans la zone C03-048 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0034

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547122 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur de cette habitation unifamiliale isolée située au 1700, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. h) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091205);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement extérieur de cette habitation unifamiliale isolée située au 1700, rue Guertin dans la zone H13-011 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs de la partie de l'étage sont recouverts de clins de « bois aggloméré » de couleur kaki de la compagnie Canexel, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA10 08 0035

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547123 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement de la toiture de cette habitation unifamiliale isolée située au 3840, rue Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. i) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer le revêtement de la toiture de cette habitation unifamiliale isolée située au 3840, rue Eugène-Hamel dans la zone H07-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

La toiture est recouverte de tuile d'argile rouge de la compagnie TerrArgil, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

Le 12 janvier 2010

CA10 08 0036

Soumis sommaire décisionnel numéro 1094547124 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification des façades de ce bâtiment industriel situé au 6984, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 4. j) de la séance tenue le 2 décembre 2009, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20091207);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification des façades de ce bâtiment industriel situé au 6984, chemin de la Côte-de-Liesse dans la zone B19-003 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA10 08 0037

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1094152012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- d'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- de soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 25 janvier 2010, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA10 08 0038

Le règlement numéro RCA10-08-2 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1091570003).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 17 novembre 2009, la conseillère Michèle D. Biron a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le programme de protection de bâtiments publics (CA09 080784);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-2 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉ.

Le 12 janvier 2010

CA10 08 0039

Le règlement numéro RCA10-08-3 autorisant un emprunt de 4 550 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments publics est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1094304034).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 17 novembre 2009, le conseiller Laval Demers a donné un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement autorisant un emprunt pour le programme de protection de bâtiments publics (CA09 080785);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-3 autorisant un emprunt de 4 550 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments publics.

ADOPTÉ.

CA10 08 0040

Le règlement numéro RCA10-08-4 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1093231025).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1 décembre 2009, le conseiller Laval Demers a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur les tarifs (CA09 080851);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA10-08-4 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA10 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950042 relatif à l'abolition du poste temporaire de secrétaire d'unité administrative et à la création d'un poste permanent de secrétaire d'unité administrative à la Section du centre sportif et des installations de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social

ATTENDU que dans le cadre du budget 2010, le poste de secrétaire d'unité administrative de l'aréna est devenu un poste à temps plein (35 heures/semaine);

ATTENDU qu'il convient de changer le statut du poste pour le passer de surnuméraire à régulier;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste temporaire de secrétaire d'unité administrative à la Section du centre sportif et des installations (aréna) de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.
- 2.- De créer un poste permanent de secrétaire d'unité administrative la Section du centre sportif et des installations (aréna) de la Direction de la culture, des loisirs, des sports et du développement social.

ADOPTÉ.

Le 12 janvier 2010

CA10 08 0042

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950035 relatif à la nomination permanente d'un préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la nomination permanente de madame Dorothy Pierchalsky au poste préposé à l'exploitation des compteurs d'eau à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics, à compter du 18 janvier 2010. Les conditions de travail sont celles prévues aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0043

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950044 relatif à la nomination permanente d'un agent technique en géomatique à la Division des études techniques et de la planification de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en géomatique à la Division des études techniques et de la planification de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la nomination permanente de madame Marjorie Doucet au poste d'agent technique en géomatique à la Division des études techniques et de la planification de la Direction des travaux publics, à compter du 18 janvier 2010. Les conditions de travail sont celles prévues aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA10 08 0044

Soumis sommaire décisionnel numéro 1093950046 relatif à une nomination au poste permanent de chef de section - sports et loisirs à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste permanent de chef de section - sports et loisirs à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la nomination de madame Ariane Guénette au poste permanent de chef de section – sports et loisirs (poste 33796) à la Division des sports, des installations et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, et du développement social, à compter du 18 janvier 2010. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

Le 12 janvier 2010

CA10 08 0045

Soumis sommaire décisionnel numéro 1090699009 relatif à la création d'une banque de 1820 heures dans l'emploi d'inspecteur en arboriculture.

ATTENDU la résolution numéro CA09 080001 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er septembre 2009 et adoptant le Plan de foresterie urbaine de l'arrondissement;

ATTENDU les nouvelles responsabilités quant à la gestion et au suivi des activités en arboriculture définies au Plan de foresterie et s'ajoutant aux activités régulières d'entretien de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser la création d'une banque de 1820 heures dans l'emploi d'inspecteur en arboriculture pour réaliser les objectifs du Plan de foresterie de l'arrondissement pour l'année 2010, pour un montant de 75 200 \$.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1090699009 : 75 200 \$) :

2430 0010000 304758 03001 51101 085075 9960	60 160 \$
2430 0010000 304758 03001 52100 085070 9960	15 040 \$

ADOPTÉ.

CA10 08 0046

Soumis sommaire décisionnel numéro 1103950001 relatif à la création d'une banque d'une banque de 455 heures dans l'emploi de préposé au secrétariat (accueil) à la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens à l'arrondissement.

ATTENDU que l'arrivée en janvier 2010 du nouveau coordonnateur et des préposés au stationnement occasionnera des tâches supplémentaires;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'une banque de 455 heures dans l'emploi de préposé au secrétariat (accueil) à la Division du service à la clientèle et de la sécurité urbaine de la Direction des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

CA10 08 0047

Soumis sommaire décisionnel numéro 1092314010 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 13 janvier au 7 mai 2010.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Michèle D. Biron à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent, pour la période du 13 janvier au 7 mai 2010.

ADOPTÉ.

Le 12 janvier 2010

CA10 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1104110001 relatif à la nomination d'un représentant au Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CM02 0558 adoptée par le Conseil municipal à séance du 21 juin 2002 et nommant monsieur Alan DeSousa au Comité du régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent;

ATTENDU la démission de monsieur Alan DeSousa à titre de représentant membre du Conseil municipal au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent et à titre de président dudit comité;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De recommander au Conseil municipal de nommer monsieur Laval Demers à titre de représentant membre du Conseil municipal au sein du Comité de retraite du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent et de le désigner à titre de président dudit comité.

ADOPTÉ.

CA10 08 0049

Le bilan annuel 2009 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement. Le chef de la Section de l'environnement de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1090624007).

Après avoir pris connaissance des autorisations émises, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

CA10 08 0050

Dépôt du rapport statistique de la patrouille de sécurité urbaine pour l'année 2009 (sommaire décisionnel 1093500007).

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA10 08 0051

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h 55

La conseillère Michèle D. Biron souligne la qualité du déneigement et de l'entretien des trottoirs.

Le maire Alan DeSousa renchérit que les citoyens en ont témoigné. Il souhaite une bonne année à tous les citoyens et employés, lesquels ont formé une équipe formidable dans la réalisation des projets. L'arrondissement fait l'envie de plusieurs. La Ville dépose son budget demain. Il reflète les difficultés inhérentes à la récession.

CA10 08 0052

Deuxième période de questions du public, de 21 h 07 à 21 h 15

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Madame Sofia Vriniotis, du 955, boulevard Décarie :

- Point 40.14 – projet de règlement : est-ce que le secteur couvert pour Décarie est spécifié?

Réponses (Alan DeSousa et Éric Paquet) : oui, il y a des similitudes entre les boulevards Décarie et Poirier et les secteurs sont définis dans le règlement.

- Point 40.17 – règlement sur les tarifs : y aurait-il des tarifs pour les terrasses?

Réponse (Alan DeSousa) : il s'agit d'une occupation du domaine public.

Le 12 janvier 2010

- Est-ce que l'extension du programme PRAM est officielle?

Réponse (Alan DeSousa) : à ce stade, il est pris en considération.

- Point 20.14 : la version anglaise de l'ordre du jour mentionne recyclage au lieu de valorisation.

CA10 08 0053

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
